



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

déficit budgétaire

Question écrite n° 82867

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le rapport sur le budget de l'État en 2014 de la Cour des comptes rendu public le 27 mai 2015. Pour la mission administration générale et territoriale de l'État, les magistrats préconisent de ne pas recourir aux décrets de transferts lorsque les décisions sont connues avant le vote de la LFI ou que les dépenses ne correspondent pas à des actions du programme d'origine. Il lui demande si le Gouvernement compte suivre cette recommandation.

Texte de la réponse

Le ministère de l'économie et des finances n'est pas en mesure d'anticiper l'ensemble des mouvements réglementaires intervenant entre les programmes des différents ministères. En ce sens, si certaines décisions sont connues avant l'adoption de la loi de finances, les montants ne sont pas nécessairement certains et ne peuvent être intégrés lors de la discussion du projet de loi de finances. Dans le rapport cité, la Cour des comptes a effectivement souligné l'existence d'un transfert récurrent entre le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » et le programme 167 « Liens entre la Nation et son armée ». D'un montant de 200 000 €, ce transfert annuel fait suite à une décision de 2001 d'alimenter un fonds perpétuel de la fondation Auschwitz-Birkenau. Le ministère de l'intérieur contribue à ce fond conjointement, et à part égale, avec les ministères de la défense, des affaires étrangères, de l'éducation nationale et de la culture et de la communication. L'emploi de ces crédits ne s'inscrivant pas dans l'une des actions du programme d'origine, ce transfert s'écarte des dispositions de l'article 12 de la loi organique relative aux lois de finances. Néanmoins, il permet au ministère de la défense, par le biais du programme 167, de verser à ladite association une subvention œuvrant à la conservation de la mémoire des victimes de la Shoah.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82867

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4904

Réponse publiée au JO le : [20 septembre 2016](#), page 8480